Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 19/12/2018
ID : 060-216001743-20181218-DLRG181218023-DE

maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 26 novembre 2018

23 Modification entrée groupe scolaire Gournay

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. BELMHAND	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. MARTIN	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. ABBADI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON
M. LAMOUREUX	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : **0**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **34**
  - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI, Mme BARBETTE, Mme MOUSSATEN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE **5**

- **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, conseillère municipale, expose :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Gournay / Les Usines, la ville de Creil a procédé à la rénovation et à l'extension du groupe scolaire Gournay comprenant une école maternelle et une école élémentaire.

Parallèlement, la construction de nouveaux logements et l'aménagement de nouveaux espaces de circulation ont été réalisés afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et la configuration générale de ce quartier a donc été modifiée.

Afin de faciliter et sécuriser les déplacements des familles et des élèves vers le groupe scolaire et améliorer l'organisation et le fonctionnement du travail quotidien des enseignants, le Conseil d'Ecole des deux établissements scolaires a, à l'unanimité, proposé que l'entrée et la sortie officielle de l'établissement se situe dorénavant sur la nouvelle rue Aldo Appiolo à compter de la rentrée des vacances de Noël.

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 19/12/2018
ID : 060-216001743-20181218-DLRG181218023-DE

maintenant !

Conformément à l'article L212-4 du code de l'éducation relatif à la compétence des communes en matière d'équipement scolaire et à l'article L2122-21-1° du CGCT relatif à la compétence du Maire en matière d'administration des propriétés de la commune dont font partie les écoles, il vous est proposé d'approuver ce changement d'entrée pour ce groupe scolaire et de le situer dorénavant rue Aldo Appiolo.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la Commission « Finances et affaires générales » en date du 26 novembre 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :
Article unique : d'approuver le changement d'entrée du groupe scolaire Gournay rue Aldo Appiolo à compter du 7 janvier 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2018

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

P/ Jean-Claude VILLEMAIN

Pour le Maire et par délégation

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18
et publication ou notification le 21/12/18
affiché le 19/12/18
CREIL, le 21/12/18

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE